

# Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

ANNEXE N°2

# PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET PÉDAGOGIQUE ET MOYENS  
PÉDAGOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE  
LA FORMATION

## Table des matières

I.	Le projet pédagogique	1
I. 1	Les finalités	1
I. 2	Les objectifs de la formation	2
I. 3	L'organisation de la formation	3
I. 4	Les ressources humaines du projet pédagogique :	4
I. 5	Modalités d'évaluation de la formation	5
I. 6	Articulation Master - DEIS et coopération Université de Bourgogne – IRTESS	6
II.	Moyens mis à disposition des élèves et étudiants pour prendre connaissance du projet avant leur inscription en formation	7
II - 1	Site Internet	7
II - 2	Communication externe	8

## I. LE PROJET PEDAGOGIQUE

### I. 1 Les finalités

La nouvelle architecture des formations de cadres dans le secteur social a amplement fait la place à des parcours de formation de cadres managers, dirigeants ou intermédiaires, avec les réformes du CAFDES et la création du CAFERUIS. Ce profil de cadre manager ne couvre cependant pas tous les besoins nouveaux en matière d'encadrement. L'évolution du secteur social (transformations sociales, territorialisation et complexité croissante des dispositifs liés aux politiques sociales et à l'action sociale et médico-sociale, exigences d'adaptation et de qualité des réponses à apporter aux besoins des usagers, prise en compte du contexte européen) suppose aussi que les cadres en exercice ou les professionnels qui souhaitent le devenir puissent construire des compétences en développement d'actions ou d'organisations.

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale organise un métissage des compétences entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires de ce diplôme ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la communication, de l'analyse territoriale, de la gestion des ressources humaines et des politiques publiques dans le champ de l'action sociale et médico- sociale.

Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et de conduire des programmes ou des projets complexes.

Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient mais qui s'articulent autour de :

- L'expertise et du conseil
- La conception et le développement
- L'évaluation

Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation.

## I. 2 Les objectifs de la formation

La formation préparant au DEIS a pour objectif de conduire les professionnels en formation à acquérir des compétences diverses qui sont, chacune, référées à un domaine de compétences (DC) et développées dans le domaine de formation (DF) correspondant et dans les unités de formation qui le composent :

DC / DF n°1 : Production de connaissances :

- Réaliser des analyses contextualisées de problèmes complexes appliqués à une question sociale, un territoire, une organisation ;
- Construire un dispositif d'observation et de veille sociale ;
- Conduire des études ou des recherches.

DC / DF n°2 : Conception et conduite d'actions :

- Conduire des analyses prospectives ;
- Développer une ingénierie de projet ou de programme ;
- Piloter des démarches évaluatives.

DC / DF n° 3 : Communication et ressources humaines :

- Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels
- Promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives
- Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail
- Assurer la communication et l'information pour l'efficacité des actions et la diffusion des connaissances

Bien qu'il soit nécessaire de les distinguer dans le cadre de l'architecture globale de la formation, il est évident que les 3 domaines de formation sont en interaction et construisent une compétence globale. Il s'agit, pour l'équipe pédagogique, de faire passer clairement l'idée que la pratique de l'encadrement et du développement ne peut (ni ne doit) se réduire à la simple opérationnalisation de méthodes et de techniques directement utilisables et transférables mais qu'elle induit également la construction d'un positionnement et d'une identité de cadre développeur qui suppose de lier, d'une part, réflexion sur le sens et recherche d'opérationnalité et, d'autre part, posture critique et distanciée ainsi qu'engagement. C'est pourquoi, le professionnel en formation est invité à s'impliquer dans une démarche personnelle de progression que la durée de formation permet.

### I. 3 L'organisation de la formation

- La formation se déroule sur 27 mois à compter de l'entrée en formation qui s'effectue au cours du dernier quadrimestre de l'année civile, afin de tenir compte d'une part du calendrier d'élaboration des plans de formation dans la plupart des services et établissements et d'autre part du rythme universitaire. La durée totale de la formation théorique est de 875 heures dont 175 heures pour la formation pratique.
- Les sessions de formation sont organisées sauf exception sur des regroupement de 5 jours par mois afin de permettre à la fois de respecter le temps d'appropriation nécessaire entre chaque session et de favoriser la construction progressive de la démarche de formation.

La répartition des heures d'enseignement en DEIS est la suivante :

#### Répartition des heures d'enseignement en DEIS

	Fin 2017	début 2018	fin 2018	début 2019	fin 2019	
septembre	35		35		35	
octobre	35		35		35	
novembre	35		35			
décembre	35		35			
janvier		35		35		
février		35		35		
mars		70		35		
avril		35		35		
mai		35		35		
juin		35		35		
juillet		35		35		
Total	140	280	140	245	70	875
Total année civile	140		420		315	875
Total année scolaire		420			455	875

Les enseignements théoriques dispensés sont articulés autour des 3 domaines de formation du référentiel et regroupés en modules afin de faciliter les procédures d'allégement et de validation des acquis de l'expérience.

Parallèlement des travaux dirigés sont organisés tout au long de la formation afin de préparer les candidats aux différentes épreuves et favoriser l'intégration des compétences acquises.

De même des séances concernant le positionnement professionnel et l'éthique permettront à chaque candidat d'interroger sa pratique de cadre. Un tutorat individuel de 17,5 heures est assuré par un formateur, un enseignant de l'université ou un professionnel pour accompagner la réalisation du mémoire de fin d'étude. Enfin que des entretiens individuels d'évaluation du déroulement de la formation sont proposés à chaque étudiant.

Des travaux personnels encadrés organisés à partir du centre de ressources documentaires favorisent la position d'acteur des stagiaires qui sont encouragés à produire eux-mêmes une partie des savoirs réinvestis ensuite dans des travaux de groupe.

Nous noterons la place particulière faite à l'étude de terrain. Cette étude de terrain doit permettre d'acquérir les compétences requises en matière d'analyse diagnostic et prospective. Elle sera réalisée au second semestre de la première année, par groupes de 3 à 5 professionnels en formation.

Plus globalement, le programme DEIS favorise l'inscription des étudiants dans l'institution en les invitant à participer aux journées d'étude organisées par l'IRTESS au cours de l'année.

## **I. 4 Les ressources humaines du projet pédagogique**

- Le responsable de formation : Michel VALLE
  - il met en œuvre le projet pédagogique.
  - Il planifie les regroupements en fonction d'une progression pédagogique.
  - Il choisit les intervenants extérieurs à la filière (formateurs « permanents » ou « missionnés »), et il est garant de la cohérence de leur interventions avec le projet de formation.
  - Il assure les temps de régulation, afin d'adapter d'une part la formation aux besoins des stagiaires, et de garantir d'autre part son évolution en fonction de l'évaluation de ceux-ci.
  - Il coordonne la formation en lien avec l'université.
- La secrétaire de filière : Jocelyne Gentilhomme
  - Assure le suivi administratif des dossiers des stagiaires
  - Transmets les éléments liés à l'organisation de la formation : plannings, attestations de présence...
- La documentaliste : Tina SELLENET
  - Accueil les stagiaires au centre de documentation de l'IRTESS.
  - Accompagne les stagiaires dans leurs recherches.

- Les formateurs : intégrés selon leurs compétences spécifiques et les besoins inhérents au projet de formation : formateurs permanents IRTESS, universitaires, professionnels...
- Les membres de la CTP : dont les « délégués » de promotion, qui ont dans cette instance un espace d'expression contributif à l'évolution du dispositif de formation.

## **I. 5 Modalités d'évaluation de la formation**

Dans l'objectif de l'amélioration permanente de la formation, plusieurs instances sont associées à la formation DEIS pour en produire régulièrement une évaluation :

- La Commission Technique et Pédagogique (CTP) : instance mise en œuvre annuellement par l'IRTESS, et qui réunit tous les acteurs susceptibles de participer à l'évaluation et au développement du dispositif. Sont appelés à participer : les stagiaires et anciens stagiaires de la formation, des représentants de l'autorité de contrôle, des professionnels et décideurs de l'Action Sociale, des formateurs permanents et occasionnels, la Direction de l'IRTESS.

Le CTP se réunit au moins deux fois par ans sur convocation adressée par le président trois semaines auparavant. Le centre de formation tient un procès verbal des questions abordées.

Le CTP pourra, autant que de besoin, constituer des groupes de travail sur des thèmes ou des questions qui émergeraient de ses échanges et qui auraient trait à une formation supérieure en particulier. La composition de ces groupes pourra s'ouvrir à d'autres participants qualifiés dans le domaine concerné.

Une représentation du CTP participera aux réflexions sur l'orientation générale de l'IRTESS au sein du « Comité Technique d'Orientation ».

Les participants au CTP sont désignés pour une durée de 3 ans, à l'exception des représentants des étudiants qui sont désignés chaque année.

En cas de démission d'un des membres, il sera pourvu à son remplacement.

Les textes réglementaires précisent que l'instance technique et pédagogique regroupe « le responsable de formation, les représentants des établissements de formations signataires de convention de coopération, des représentants du secteur professionnel, des étudiants et des personnes qualifiées ».

Ainsi le CTP réunit :

- Des représentants de l'Etat compétents pour le diplôme concerné
- Des représentants des organismes employeurs
- Des représentants des professionnels formateurs
- Des représentants de la Direction de l'IRTESS
- Des représentants de l'équipe pédagogique (IRTESS et université de Bourgogne)

**Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut**

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

- Des représentants des étudiants/stagiaires
- **les conseils étudiants** : C'est une instance centrée sur la dimension « organisationnelle » et « matérielle » de la formation.
- **les évaluation de fin de formation** : elle s'appuie sur un questionnaires établis par le responsable de la formation, une évaluation est effectuée et discutée avec chaque promotion, notamment sur les points fondamentaux suivants :
  - la correspondance entre les interventions les objectifs de formation,
  - la dimension « professionnalisante » de la formation,
  - la qualité des interventions et des modalités pédagogiques,
  - la qualité de la préparation aux épreuves de certification.
- **des échanges formels et informels et informels** : ils permettent de réguler et de répondre aux questions des intervenants (vacataires, Universitaires, formateurs) .
- en complément l'IRTESS procède, telle que prévue par la réglementation, à une évaluation systématisée en toute fin de formation puis après trois mois.

## **1.6 Articulation Master - DEIS et coopération Université de Bourgogne – IRTESS**

La convention de coopération avec l'Université a aujourd'hui 20 ans. Elle remonte à la création du DSTS et la concomitance avec une maîtrise qui résultera d'une coopération avec l'institut d'AES de l'UFR de Droit de l'Université de Bourgogne. Une réforme plus ambitieuse, dite LMD (Licence-Master-Doctorat) a conduit à faire évoluer la concomitance du DSTS avec un Master, favorisant l'inscription du DSTS dans le système des crédits européens (ECTS).

La mise en place du DEIS s'est tout naturellement inscrite comme une étape nouvelle dans cette collaboration. La nouvelle maquette du Master Sciences humaines et sociales, Mention Sciences sociales, Parcours Ingénierie sociale a été élaborée à partir du référentiel du DEIS. **Les stagiaires DEIS suivent les enseignements du Master, mais ils n'ont pas l'obligation de passer le diplôme de Master**

L'ensemble des enseignements est assuré pour moitié par les enseignants de l'université de Bourgogne et pour moitié par les formateurs et formateurs vacataires de l'IRTESS.

La nouveauté de cette maquette réside également dans le fait de la mixité des publics où sont regroupés des stagiaires de la formation professionnelle continue inscrits en DEIS et des étudiants en formation initiale, inscrits en Master (IS). Cette articulation favorise les échanges et le partage d'expertise.



## II. MOYENS MIS A DISPOSITION DES ELEVES ET ETUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION

L'IRTESS propose plusieurs modalités et différents supports à toute personne désirant disposer d'informations à propos de l'offre de formation :

- les objectifs des métiers préparés, les publics pris en considération, les principaux débouchés ;
- les objectifs de chacune des formations (domaines de compétences) et les modalités de la formation (durée, modalités de l'alternance...);
- le diplôme obtenu (niveau à la sortie de la formation) ;
- les modalités d'entrée (niveau d'entrée, conditions d'accès) et de sélection à l'entrée ;
- les voies d'accès à la certification (poursuite d'étude, apprentissage, cours d'emploi, VAE) ;
- les tarifs, les financements possibles.

### II - 1 Site Internet

L'IRTESS dispose d'un site internet par lequel les informations actualisées, en lien avec les formations dispensées, les préparations, complétées par des liens et des documents téléchargeables disponibles en ligne

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles, ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le conseil régional) et met à la disposition du candidat le projet pédagogique et le règlement d'admission, le formulaire de préinscription, les dates des épreuves. Les personnes intéressées peuvent retrouver : l'objectif, le programme, la formation, le diplôme, l'admission et les tarifs.

- des permanences et/ou des réunions d'information collective sur les métiers, les formations et les conditions d'accès et sur les préparations aux concours ;
- un accueil téléphonique de premier niveau d'information (renseignements à partir des plaquettes de formation), puis de deuxième niveau auprès d'une assistante de formation ou d'un responsable de formation ;
- visibilité des parcours en admission post bac : depuis 2 ans, les formations ASS et ETS ont intégré la plateforme APB et désormais Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation souhaitant entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur ;

- Annuellement, notre établissement organise, en partenariat avec l'université de Bourgogne, une journée « Portes ouvertes ». Cette journée co-animée par nos formateurs et étudiants ainsi que par des professionnels de secteur nous permettent de renseigner de manière exhaustive toute personne ayant un projet de formation dans l'action sociale (soit en moyenne près de 300 personnes par an). Parallèlement nous sommes également présents lors des salons d'étudiants ou directement dans les établissements d'enseignement secondaire.

## II - 2 Communication externe

L'IRTESS met en œuvre plusieurs actions de communication externe, s'attachant à adapter sa communication auprès des différentes cibles visées

Action de communication	Modalité des actions de communication		Cibles
	Rencontre	Internet	
Organisation d'événements / Participation à des événements	Rencontres territoriales		Employeurs
	Forum Studyrama Dijon		Futurs candidats
Co-animation avec les étudiants/stagiaires et des formateurs	Salons		Futurs candidats
	Journée Portes Ouvertes Université/IRTESS		Futurs candidats
	Journées orientation organisées par les lycées		Futurs candidats
Actualisation de notre offre de formation		Site IRTESS	Tout public
		Site page jaune Formation	Tout public
		ONISEP	Tout public

		Portail Emfor (ESIA B-FC)	Tout public
		Info Jeunesse Bourgogne	Tout public
Témoignages		Témoignage étudiant en formation site UB	Tout public
Maintien du lien avec les acteurs de l'orientation et l'insertion	CIO		Orientation
	EMFOR		Information
	Pôle emploi		Prescripteur
	Mission locale		Prescripteur
	OPCA		Prescripteur/finan ceur
	CFA		Partenaire